

Pour diffusion immédiate
CISION code 01
Plus services aux hebdomadaires

COVID-19

Des mesures en habitation pour aider les ménages affectés par les conséquences de la pandémie actuelle

Québec, le 29 avril 2020. – Le gouvernement du Québec annonce deux mesures en habitation dans le but d'aider les personnes affectées par les conséquences de la pandémie de la COVID-19.

Prêt sans intérêt pour le paiement du loyer

Tout d'abord, la Société d'habitation du Québec (SHQ) offre aux locataires dont les revenus sont diminués en raison de la COVID-19 un prêt sans intérêt de 1 500 \$ correspondant à deux mois de loyer. La demande doit être faite d'ici le 15 juillet 2020. Le prêt est remboursable d'ici le 1^{er} août 2021, et ce, sans intérêt.

Pour se prévaloir du prêt, le locataire devra remplir un formulaire qui sera accessible sous peu par l'entremise du site Internet de la SHQ. Cette aide financière sera versée directement au propriétaire.

Cette aide permettra de répondre aux enjeux de liquidités auxquels certains locataires pourraient faire face malgré l'aide financière offerte par le gouvernement fédéral.

Mesure d'hébergement temporaire

Par ailleurs, le gouvernement veillera aussi à épauler les Québécois qui voient leur projet d'emménagement dans leur résidence principale (incluant un logement) reporté en raison de la COVID-19.

Pour ce qui est de la résidence principale, celle-ci doit avoir été mise en chantier avant le 25 mars 2020 en prévision d'une livraison entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 août 2020 inclusivement et qui ne pourra avoir lieu dans cet intervalle compte tenu des circonstances. Les résidences suivantes sont incluses :

- un futur logement neuf ou une future propriété résidentielle neuve (exemples : maison, condo);
- Une propriété résidentielle ou un logement rénové de façon majeure ayant nécessité une relocalisation.

La mesure s'appliquera aussi pour les ménages qui ne pourront, à cause des circonstances liées au COVID-19 :

- prendre possession de leur résidence principale;
- emménager dans leur future propriété résidentielle ou dans leur futur logement.

Les personnes admissibles recevront une somme maximale de 2 000 \$ par mois pour une période d'au plus deux mois. Cette somme leur sera remise sous forme de remboursement pour des frais d'hébergement temporaire.

De plus, une aide financière maximale de 1 000 \$ sera aussi prévue pour couvrir les frais d'entreposage et de déménagement de ces ménages.

Citations :

« Les mesures annoncées aujourd'hui vont permettre de soulager des personnes seules et des familles pour lesquelles la pandémie devenait une source d'inquiétude pour un besoin essentiel : se loger. Ce sont des solutions concrètes pour aider certains ménages à payer leur loyer, tout en permettant à d'autres d'entrevoir une fin heureuse à leur projet résidentiel. J'en suis très fière, car elles montrent la capacité de notre gouvernement à mener, avec la population, la lutte à la COVID-19, tout en restant créatif pour relever les défis collectifs à venir. Nous ne laisserons personne de côté! »

Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

« Les mesures annoncées aujourd'hui démontrent que nous sommes déterminés à aider les ménages qui sont dans une situation difficile. »

Eric Girard, ministre des Finances

« Je suis heureuse que l'industrie touristique puisse contribuer à cette initiative. Les hôtels ont déjà été ciblés comme entreprises pouvant offrir des services essentiels dans le contexte de la pandémie. Ils pourront donc être mis à contribution afin de répondre aux besoins de ménages de partout au Québec devant trouver un hébergement temporaire. »

Caroline Proulx, ministre du Tourisme

– 30 –

Source :

Bénédicte Trottier-Lavoie
Attachée de presse de la
ministre des Affaires municipales
et de l'Habitation et ministre responsable
de la région
du Saguenay-Lac-Saint-Jean
514 686-7100
benedicte.trottierlavoie@mamh.gouv.qc.ca

Information :

Sylvain Fournier
Conseiller en communication et
relations auprès des médias
Société d'habitation du Québec
418 643-4035, poste 1113
sylvain.fournier@shq.gouv.qc.ca